

**MAIRIE**

**DORMELLES**

\*\*\*\*\*

**DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE** : Lundi 18 mai 2020

**DATE DE PUBLICATION** : Lundi 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre mai à 11 heures 10, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DORMELLES proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle des fêtes, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2122-8 et l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

LEMBERTON Nadine, MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, ASSELIN Valérie, BUC Isabel, URION-NOËL Hélène, MASNADA Bernard, MIGATA Bernard, LARGILLIERE Francis, ODE Sylvère, AURICH-DANNA Serge, CROSNIER Philippe, ROUQUETTE Jean-Michel, VERRIELE Pascal,

**Etait absente excusée avec pouvoir:**

Mme LAQLACH Widiane pouvoir à Mme URION-NOËL Hélène,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

- AURICH-DANNA Serge	221
- ASSELIN Valérie	221
- URION-NOËL Hélène	219
- LAQLACH Widiane	218
- CROSNIER Philippe	217
- ROUQUETTE Jean-Michel	217
- MIGATA Bernard	215
- MASNADA Bernard	212
- BUC Isabel	212
- VERRIELE Pascal	210
- ODE Sylvère	209
- LEMBERTON Nadine	208
- MEGNIEN Marie-France	199
- LARGILLIERE Francis	195
- LOISON-LARGILLIERE Sylvie	191

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur CROSNIER Philippe, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame URION-NOËL Hélène, et deux assesseurs, Mme BUC Isabel et Mr ROUQUETTE Jean-Michel.

## **ELECTION DU MAIRE :**

### **Premier tour de scrutin :**

Le président, après avoir donné lecture des articles du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### **Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	00
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	01
Nombre de suffrages exprimés :	14
MAJORITÉ ABSOLUE :	08

Ont obtenu : Mr LARGILLIERE Francis 14

Monsieur LARGILLIERE Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **ELECTION DU PREMIER ADJOINT :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr LARGILLIERE Francis élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

### **Premier tour de scrutin :**

### **Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	00
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	03
Nombre de suffrages exprimés :	12
MAJORITÉ ABSOLUE :	08

Ont obtenu : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie 12

Madame LOISON-LARGILLIERE Sylvie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Premier Adjoint et a été immédiatement installée.

## **ELECTION DU SECOND ADJOINT :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Second Adjoint.

### **Premier tour de scrutin :**

### **Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	00
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	01
Nombre de suffrages exprimés :	14
MAJORITÉ ABSOLUE :	08

Ont obtenu : Mr MASNADA Bernard 14

Monsieur MASNADA Bernard ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Troisième Adjoint.

#### **Premier tour de scrutin :**

##### **Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	00
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	03
Nombre de suffrages exprimés :	12
MAJORITÉ ABSOLUE :	08

Ont obtenu : Mr ODE Sylvère 12

Monsieur ODE Sylvère ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatrième Adjoint.

#### **Premier tour de scrutin :**

##### **Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	00
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	01
Nombre de suffrages exprimés :	14
MAJORITÉ ABSOLUE :	08

Ont obtenu : Mr MIGATA Bernard 14

Monsieur MIGATA Bernard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

FIN DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL à 12 heures 27.

